AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-04-DE Regu le 10/12/2020



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – <u>OUVERTURE DE CREDITS – SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET</u> <u>CINEMA - EXERCICE 2021</u>

> Séance Publique Ordinaire du 8 DECEMBRE 2020 A 18 heures 45 dans la salle André Compan Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER,

<u>PROCURATIONS</u>: Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Douglas MARTIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM: 14 PRESENTS: 25 VOTANTS: 27

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 2 décembre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-04-DE

Regu le 10/12/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

IV - OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET CINEMA - EXERCICE 2021

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Je vous rappelle qu'au titre des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 du CINEMA hors reports et remboursement de la dette, se sont élevées à 96 830,90 €. Le quart représente la somme de 24 207,72 €.

Afin d'engager si besoin certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture de crédits en investissement par chapitre et nature de la manière suivante :

	TOTAL	23 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
2135	Installations Génér, agenc. et aménag.	20 000,00
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

Entérine la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Maire Roger ROUX